

ACDS

ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE

Livre des règlements

Version 5.0
1 janvier 2024

ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE – (ACDS)
Livre des règlements - Version 5.0 – 1^{er}

Table des matières

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	4
• Admissibilité	4
• Conduite antisportive	5
• Agressivité	5
• Équipement dans les aires de recherche	5
• Vidéographie et photographie	5
TEST D'ODEUR DÉSIGNÉE	6
• Les règles	6
• Comment tenir un concours	6
DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS	8
CONCOURS OFFICIELS	10
Éléments des concours	10
• Pointage	11
• Chronométrage	11
• Pointages qualifiants pour chaque titre	11
• Déductions	12
• Disqualification (applicable à tout moment du concours)	13
• Alertes	13
• Distractions	13
• Récompenses	14
• Aires de recherche	14
• Odeurs cibles	14
• Cachettes d'odeur	14
NIVEAUX DES TITRES	16
• Débutant, avancé, excellent et élite	16
• Détection sportive - débutant - DS-D	16
• Détection sportive - avancé - DS-A	17
• Détection sportive - excellent - DS-E	19
• Détection sportive - élite - DS-ÉL	21
JEUX COMPÉTITIFS	23
Aérien - DS-JA	23
Distance - DS-JD	23
Vitesse - DS-JV	24
Équipe - DS-JÉ	24
TITRES DE CHAMPIONNAT	26
ORGANISER UN CONCOURS	27

Exigences pour les sites, les juges, les hôte(sse)s et les compétiteur(trice)s	27
• Exigences relatives aux concours – Hôte(sse)s	27
• Exigences relatives aux concours – Compétiteurs et compétitrices	28
• Exigences relatives aux concours - Aires de recherche	29
• Exigences relatives aux concours - Responsabilités des juges	30
DÉFINITIONS DES CONCOURS	31
DEMANDE D’AUTORISATION POUR TENIR UN CONCOURS APPROUVÉ	34
MISSION DE L’ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE	35
CODE D’ÉTHIQUE ET NORMES DE PRATIQUE DES OFFICIELS	36

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les concours menant à l'obtention d'un titre doivent être sanctionnés par l'ACDS et doivent être jugés par un ou une juge certifié(e) par l'ACDS. Les concours TOD (Tests d'odeur désignée) ne nécessitent pas l'approbation de l'ACDS et peuvent être jugés par toute personne expérimentée cependant, les hôte(sse)s doivent toujours se conformer à tous les règlements généraux énoncés ci-dessous.

Admissibilité :

- Les chiens doivent être âgés d'au moins six (6) mois pour participer à un test ou un concours.
- Les enfants et adolescent(e)s de moins de 16 ans doivent être accompagné(e)s d'un parent ou tuteur(trice) dans les aires de recherche lors de tous les événements officiels.
- Tous les chiens doivent être en bonne santé le jour de l'évènement et doivent avoir été vaccinés dans les délais requis par la loi de la région ou province où se déroule l'évènement.
- Tout test ou concours peut être interrompu ou un chien peut être excusé, à la discrétion du ou de la juge si celui-ci ou celle-ci estime que le chien est soumis à un stress extrême ou à un inconfort physique.
- Les chiens souffrant d'un problème de santé préexistant qui ne cause pas de stress ou d'inconfort excessifs, peuvent participer à un concours; un certificat signé par un(e) vétérinaire, incluant ses coordonnées, doit être présenté lors de l'enregistrement au concours afin que le ou la juge en soit prévenu(e). Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie récente, la note du ou de la vétérinaire doit être datée dans les deux semaines précédant la tenue du concours.
- Les compétiteur(trice)s qui ont besoin d'aménagements spéciaux, doivent en faire part au ou à la secrétaire avant le début du concours afin que le ou la juge puisse en être prévenu(e) et que les aménagements nécessaires soient planifiés.
- Les chiennes en chaleur peuvent participer à un test ou à un concours, mais leurs maître(sse)s doivent en informer un(e) officiel(le) avant le début de l'évènement afin que les autres concurrent(e)s soient prévenu(e)s de tout changement dans l'ordre de passage.
- Les chiennes en chaleur seront jugées à la fin de n'importe quel TOD ou bien elles compétitionneront à la fin de n'importe laquelle des composantes d'un concours. Elles doivent porter des culottées hygiéniques.
- Si les femelles en chaleur sont exclues d'un concours (ce qui doit être mentionné dans le programme officiel), l'hôte(sse) doit rembourser un minimum de 50% des frais d'inscriptions, sur présentation d'une attestation d'un(e) vétérinaire.

Conduite antisportive :

Les juges et les hôte(sse)s ont le pouvoir d'expulser d'un test ou d'un concours tout manieur(euse) qui fait preuve d'une conduite antisportive pendant l'événement. Cela peut inclure, sans s'y limiter à :

- Frapper un chien, lui donner des coups de pied ou le malmenier de toute autre manière.
- Harceler ou abuser un(e) officiel(le) ou un(e) autre concurrent(e) pendant l'événement.
- Discuter de l'emplacement d'une odeur cible ou des aires sans odeur avec d'autres concurrent(e)s ou partager des photos ou vidéos avec ces dernier(ère)s.
- Si un chien ou un manieur(euse) est expulsé-e par un(e) juge, il ou elle doit en informer immédiatement l'hôte(sse) de l'événement.
- Suite à tout rapport de conduite antisportive, le conseil d'administration, avec l'aide du comité médiateur, doit enquêter et déterminer un plan d'action.

Agressivité :

Toute personne doit être en contrôle de tous les chiens dont elle est responsable (pas seulement ceux qui participent au concours) lors d'un événement de l'ACDS.

- Un chien qui mord (cause une blessure) un autre chien ou une personne lors d'un événement sera expulsé de cet événement, sans remboursement. L'incident sera inscrit dans son dossier de l'ACDS.
- Un chien qui mord (cause une blessure) un autre chien ou une personne pour la deuxième fois lors d'un événement subséquent sera disqualifié de cet événement et de tout concours futur.

Équipement dans les aires de recherche :

- Collier plat ou harnais à sangles fixes.
- Laisse de n'importe quelle longueur, à l'exception des laisses rétractables ou en chaînes.
- Équipements interdits dans les aires de recherche : les colliers étrangleurs, les colliers à pointes, les colliers électroniques ou les licous, les médailles ou autres objets accrochés au collier, à la laisse ou au harnais.
- Les chiennes en chaleur doivent porter une culotte hygiénique.

Vidéographie et photographie

- Les concurrent(e)s ou autres personnes qui souhaitent prendre des photos ou des vidéos, doivent obtenir au préalable la permission du ou de la juge pour être présent(e)s dans l'aire de recherche.
- Les manieurs(euse)s ne peuvent avoir en main aucun appareil pour prendre des photos ou vidéos lorsqu'ils ou elles manient un chien.
- Les photos ou vidéos d'une composante ne doivent pas être partagées avec d'autres compétiteur(trice)s de cette composante tant qu'ils ou elles ne l'ont pas complétée.

TEST D'ODEUR DÉSIGNÉE

(Réussite / Échec)

Les tests d'odeur désignée (TODs) peuvent être passés à tout moment et ne sont pas prérequis aux concours sanctionnés. Un chien n'a pas besoin d'être enregistré avec l'ACDS pour participer à un TOD. L'objectif du TOD est de vérifier si le chien est capable de déterminer l'emplacement des odeurs cibles sans que son manieur(euse) en connaisse l'emplacement ainsi que la capacité de ce(tte) dernier(ère) à annoncer une alerte. Une alerte formelle n'est pas requise.

On peut organiser un TOD en utilisant l'une ou toutes les odeurs officielles, l'ordre est à la discrétion du testeur ou de la testeuse ou de l'hôte(sse).

Les odeurs sont les suivantes : thé des bois (*Gaultheria procumbens*), pin (*Pinus sylvestris*), thym rouge/blanc (*Thymus vulgaris*). Une seule odeur est utilisée par test.

Les règles

L'exercice TOD est une recherche de contenants. L'odeur cible est placée dans l'un des 12 à 14 contenants opaques ventilés (de n'importe quel matériau), disposés dans une (1) à quatre (4) rangée(s). Une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) doit séparer chaque contenant. La hauteur des contenants ne doit pas dépasser 30 centimètres (12 pouces). Le contenant cible doit contenir un seul coton-tige imprégné de l'odeur cible, préparé le jour de l'essai. Le coton-tige doit être fixé à l'intérieur du contenant ou dans un petit récipient à l'intérieur du contenant de façon à ne pas être visible par le manieur ou la manieuse. Le contenant cible doit être déplacé entre chaque participant(e) et ces déplacements ont lieu hors de la vue des équipes à être testées, de façon à assurer une recherche à l'aveugle. Les contenants endommagés ou identifiables doivent être remplacés. La durée de chaque recherche est limitée à 3 minutes.

Le test est effectué en laisse, sans ajout délibéré de distractions. Un seul chien peut se trouver dans la zone du test à tout moment. Les chiennes en chaleur effectueront leur recherche à la fin de tous les tests. Le nombre de chiens par maître(esse) et par odeur est fixé par l'hôte(esse) du TOD, en fonction de l'espace et du temps disponibles. Le TOD peut être observé par n'importe qui.

Comment réaliser un test

Le testeur ou la testeuse organise une séance d'information avec les manieur(euse)s pour passer en revue les paramètres du test et de l'aire de recherche. Une ligne de départ (LD) sera indiquée. Une fois à la ligne de départ, le manieur ou la manieuse peut prendre jusqu'à 15 secondes avant de commencer la recherche. Le chronométrage du temps commence lorsque le museau du chien franchit la LD. Une LD peut être indiquée par des cônes, une ligne de ruban adhésif sur le sol ou une barrière.

Le manieur ou la manieuse et le chien peuvent se déplacer le long des rangées dans n'importe quelle direction et autant de fois qu'ils ou elles le souhaitent. Le manieur ou la manieuse peut diriger le chien vers les contenants et peut les toucher, mais devrait l'éviter si possible.

Lorsque, selon le manieur ou la manieuse, le chien alerte sur le contenant cible, il ou elle doit confirmer l'indication du chien en disant « Trouvé » ou « Alerte ». Une fois que le testeur ou la testeuse a déterminé que le chien a trouvé le bon contenant et qu'il ou elle en a informé verbalement le manieur ou la manieuse, ce dernier ou cette dernière peut alors récompenser le chien. Le test est réussi. La récompense peut être offerte n'importe où, mais sans la laisser tomber au sol. Si l'alerte n'est pas bonne, le testeur ou la testeuse dirigera le manieur ou la manieuse vers le bon contenant pour aider le chien à trouver le contenant cible. Dans ce cas, le TOD n'est pas réussi pour cette odeur cible.

Des trousseaux TOD avec des instructions détaillées et des certificats officiels de l'ACDS peuvent être achetés auprès de l'ACDS et les tests peuvent être administrés par toute personne qui est un(e) participant(e) enregistré(e) auprès de l'ACDS et qui a de l'expérience dans la détection d'odeur sportive. Pour toute commande, veuillez nous contacter.

DIRECTIVES GÉNÉRALES DE CONCOURS

- Les manieur(euse)s doivent se présenter au secrétariat du concours ou au bureau d'enregistrement pour confirmer le numéro d'enregistrement ACDS de leur chien et l'ordre de passage, avant la séance d'information.
- Il y aura une séance d'information pour les manieurs(euse)s pour revoir les règlements généraux et les directives ainsi que le nombre de caches, si applicable. Les critères de jugement peuvent également être revus sur demande.
- Avant chaque composante/niveau, les manieur(euse)s, sans leurs chiens, auront l'opportunité de parcourir les aires de recherches. La ligne de départ et les limites seront indiquées pendant la visite. Si des aires de recherche sans laisse sont autorisées, elles seront alors précisées. Les questions de sécurité peuvent être adressées à un(e) officiel(le) de l'ACDS à ce moment-là. Les dangers évidents (tels que le verre brisé) seront enlevés, mais l'environnement peut ne pas être immaculé.
- L'ordre de passage sera affiché dans la zone de rassemblement des manieur(euse)s et/ou au bureau d'inscription.
- L'entraînement et/ou l'utilisation non officielle des odeurs cibles sur le site du concours sont interdits. Les bouteilles, boîtes ou ensembles d'huiles doivent être conservés à l'intérieur des véhicules personnels.
- Outre le ou la juge et le chronométreur ou la chronométreuse, seuls des officiel(le)s non-inscrit(e)s au concours, des apprenti(e)s-juges ou des photographes/vidéographes peuvent être présent(e)s lors d'une recherche, exception faite dans le cas d'un(e) assistant(e) d'une personne handicapée ou du parent ou tuteur(trice) d'un(e) mineur(e). Exceptionnellement les manieur(euse)s peuvent demander qu'un non-compétiteur(trice) ou un manieur(euse) qui aurait déjà compétitionné soit présent(e) dans l'aire de recherche.
- Les manieur(euse)s peuvent toucher un objet à fouiller (mais devraient l'éviter), ils ou elles doivent obtenir la permission du ou de la juge pour prendre ou déplacer des objets dans l'aire de recherche.
- Si le manieur(euse) a l'option de faire un exercice sans laisse, l'aire de recherche doit être sécuritaire pour le chien. Les chiens doivent être bien contrôlés s'ils ne sont pas en laisse. Les manieurs(euse)s peuvent garder leur chien en laisse s'ils ou elles le préfèrent.
- Pour les niveaux *débutant et avancé*, la composante des contenants doit avoir lieu avant les autres composantes, *intérieur* et *extérieur*. Les composantes des niveaux *excellent* et *élite* peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre. Il n'est pas nécessaire d'offrir toutes les composantes lors d'un concours, sauf pour le niveau *élite* où l'on doit offrir les trois composantes.
- Toutes les équipes doivent terminer une composante avant que les feuilles de pointage ne soient remises aux compétiteurs et compétitrices.
- Les rubans de qualification officiels de l'ACDS sont fournis aux hôte(sse)s des concours avec les feuilles de pointage.

- Des rubans et/ou rosettes de participation ou autres prix peuvent être remis pour les placements individuels et/ou pour les recherches de composantes individuelles, à la discrétion de l'organisateur(trice) du concours.
- Des certificats, plaques, épinglettes et/ou rosettes seront décernés par l'ACDS pour les titres de championnat.
- Il y a deux catégories de concours pour les niveaux *débutant*, *avancé* et *excellent* : *travail* (Working (W)) et *amateur* (A). Les maître(sse)s ou les chiens qui travaillent ou ont déjà travaillé dans le domaine de la détection à titre professionnel, ainsi que les instructeur(trice)s, entraîneur(euse)s, formateur(trice)s et juges de détection d'odeur doivent s'inscrire dans la catégorie *travail*(W) et seront classé(e)s et placé(e)s (si des places sont offertes) séparément des amateurs. Il n'y a pas ce genre de catégories pour le niveau *élite*.
- Les chiens qui ont obtenu un titre (avoir réussi les trois (3) composantes d'un niveau) doivent être inscrits au flux « travail (W)» lors du prochain évènement (après que leur titre a été confirmé) s'ils continuent à compétitionner à ce niveau. Lorsqu'ils sont inscrits au prochain niveau, ils peuvent à nouveau compétitionner en tant qu'amateurs.
- On utilise les mêmes aires de recherches et les mêmes cachettes pour les compétitions du flux « travail (W) » mais l'équipe doit démontrer un meilleur niveau de compétence. Cette catégorie n'est pas requise dans le niveau *élite*.
- Lorsqu'un chien a réussi une composante dans un niveau, il peut compétitionner au niveau supérieur de cette même composante. (C'est-à-dire que réussir une recherche de contenants au niveau *débutant*, est un prérequis à la recherche de contenants de niveau *avancé*.) Un chien ne peut pas être inscrit à une composante qu'il n'a pas réussi au niveau précédent. Un titre *excellent* est requis pour s'inscrire à *élite*.
- Si l'hôte(sse) permet les inscriptions d'un deuxième chien, le groupe des seconds chiens compétitionnera à la fin de chaque composante après que le ou la juge aura changé l'emplacement des cachettes pour eux.
- Les femelles en chaleur compétitionneront après le second groupe. L'aire de recherche doit être la même pour tous les groupes.
- Un chien ne peut pas être inscrit pour une composante plus d'une fois lors d'un concours. (C'est-à-dire qu'un chien ne peut pas compétitionner dans le second groupe avec un autre manieur(euse).
- Les bénévoles et officiel(le)s seront les premier(ère)s à compétitionner dans chaque composante avant de s'acquitter de leurs responsabilités, à condition que leurs responsabilités puissent être attribué temporairement à quelqu'un d'autre.
- Les chiens peuvent être inscrits pour pratique seulement (PPS) en autant qu'il y ait de la place après que les inscriptions régulières ont été acceptées. Les hôte(sse)s du concours peuvent choisir de limiter les entrées PPS (c'est-à-dire seulement pour certaines composantes ou certains niveaux) mais doivent énoncer clairement toute limite additionnelle sur le formulaire d'inscription. Les participant(e)s inscrits PPS compétitionneront après les groupes réguliers mais avant les femelles en chaleur.

CONCOURS OFFICIELS

ÉLÉMENTS DES CONCOURS

Pour obtenir un titre, un chien doit se qualifier dans chacune des composantes (contenant, intérieur et extérieur) de ce niveau. Pour obtenir un titre dans l'un des jeux, un chien doit se qualifier trois fois dans ce jeu. Des certificats sont fournis par l'ACDS en reconnaissance de l'obtention d'un titre. Les titres ne peuvent être obtenus que lors d'événements sanctionnés par l'ACDS et jugés par des juges certifié(e)s par l'ACDS.

Pointage

Des pointages seront attribués pour chaque composantes. Il n'y a aucun pointage attribué pour les jeux, ils seront notés : Réussite / Échec.

Niveau Débutant : Le pointage des composantes pour le titre *débutant* totalise 100 points. La recherche des contenants vaut 30 points, dont 15 points (50 % - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur. La recherche intérieure vaut un total de 40 points, dont 20 points (50 % - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur. La recherche extérieure vaut un total de 30 points, dont 15 points (50% - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur.

Niveau Avancé : Le pointage des composantes pour le titre *avancé* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification et trouver toutes les odeurs disponibles pour chaque composante. Le pointage final sera divisé par deux (2) pour obtenir une note sur 100 qui déterminera la classification des titres (voir ci-dessous).

Niveau Excellent : Le pointage des composantes du niveau *excellent* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification, trouver toutes les odeurs disponibles pour chaque composante et dans la recherche intérieure, l'équipe doit aussi identifier la pièce dans laquelle il n'y a aucune odeur cachée. Le pointage final sera divisé par deux (2) pour obtenir une note sur 100 qui déterminera la classification des titres (voir ci-dessous).

Niveau Élite : Le score des composantes du niveau *élite* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification, et trouver toutes les odeurs disponibles dans chaque aire de recherche et identifier les aires exemptes d'odeur. Le pointage final sera divisé par deux (2) pour obtenir une note sur 100 qui déterminera la classification des titres (voir ci-dessous).

Chaque composante du niveau *élite* doit être réussie dans le même concours afin d'obtenir un titre.

Les classifications des titres seront notés sur les certificats. Les classifications sont classées comme suit : Insuffisant (moins de 50%), Satisfaisant (50% à 70%), Bronze (71% - 85%), Argent (86% - 95%) ou Or (96% - 100%).

Chronométrage

Chaque composante de la recherche sera chronométrée et toutes les odeurs disponibles devront être trouvées dans le temps limite attribué à chacune. En cas d'égalité de pointages, l'équipe ayant réussi le temps le plus rapide, se verra attribuer le placement le plus élevé. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien passe la ligne de départ et se termine lorsque le manieur ou la manieuse annonce « alerte » ou « trouvé » à la dernière odeur de chaque composante pour les catégories *débutant* et *avancé*.

Pour les niveaux *excellent* (intérieur) et *élite* (toutes les composantes), le manieur ou la manieuse doit indiquer qu'il ou elle a fini de fouiller une pièce en disant « Fini » ou « Terminé ». Le chronomètre sera arrêté dès qu'il ou elle donne la dernière alerte ou indique « fini » ou « vide » ou « terminé », dans la dernière aire de recherche. Dans le cas de recherches de plusieurs pièces, le temps peut être interrompu entre les pièces à la discrétion du ou de la juge.

Pointage pour certification de titres

Niveaux de concours réguliers : Les pointages de qualification peuvent être obtenus dans n'importe quelle composante des niveaux *débutant*, *avancé* et *excellent*. Lorsqu'un chien a obtenu un pointage qualificatif dans chaque composante d'un niveau, il obtient un titre pour ce niveau. Un chien qui réussit les trois (3) composantes d'un même niveau lors d'un concours, obtiendra son titre avec la mention SP (spécial) s'il n'avait pas déjà obtenu ce titre. Pour obtenir le titre *élite*, les trois composantes doivent être réussies lors d'un même concours. Un titre ne s'acquiert qu'une seule fois, mais les concurrent(e)s peuvent continuer à concourir dans ces niveaux.

La participation à une composante pour laquelle ils ou elles se sont déjà qualifié(e)s, permet aux concurrent(e)s d'accumuler des pointages ou de tenter d'obtenir un titre spécial (si ils ou elles ne l'ont pas déjà obtenu à ce niveau). Si plusieurs pointages qualificatifs sont obtenus pour une même composante avant l'attribution d'un titre, on retiendra le pointage le plus élevé; si le chien obtient le titre spécial (seuls les pointages de cette journée seront retenus). Les concurrent(e)s peuvent cumuler leurs meilleures notes dans chacune des composantes réussies, mais chaque note de passage ne peut être utilisée qu'une seule fois pour l'obtention d'un titre de championnat. Les pointages qualifiant pour un premier titre *Spécial* ainsi que tous ceux qualifiant pour le titre *élite* seront considérés comme des pointages uniques.

Concours de jeux : trois qualifications dans un jeu donnent droit à un titre dans ce jeu. Un titre dans au moins trois jeux donne droit au titre de Champion des jeux.

Déductions

La performance du manieur ou de la manieuse et celle du chien sont toutes deux jugées. Les équipes seront jugées selon les critères ci-bas et le pointage reflétera l'impression du juge sur l'ensemble de la performance des équipes.

Les déductions pour le chien comprennent :

- Manque de concentration/distraction
- Ignorer l'odeur en raison d'un manque d'engagement ou de concentration
- Ne pas tenir compte des instructions du manieur
- Endommager ou ouvrir la cachette pour l'exposer
- Absence d'alerte ou mauvaise alerte formelle en *avancé, excellent* et *élite*.

Les déductions pour le manieur ou la manieuse comprennent :

- Le manieur ou la manieuse ne lit pas bien le chien (par exemple, il ou elle éloigne le chien de l'odeur).
- Mauvais contrôle du chien ou de la laisse.
- Séquence de recherche incohérente.
- Commandements ou corrections sévères.
- Contamination excessive de la cachette ou de l'aire de recherche.
- Prendre ou déplacer un objet sans la permission du juge.

Fautes entraînant une non-qualification (NQ)

Si une équipe reçoit un pointage non qualifiant pour une composante, elle peut continuer à concourir dans les autres composantes où elle est inscrite. Après une NQ où l'équipe n'a pas trouvé la cachette, le manieur ou la manieuse peut demander au ou à la juge d'indiquer l'emplacement d'une cachette afin qu'il ou qu'elle puisse y amener le chien et le récompenser.

Des NQ seront donnés pour les raisons suivantes :

- Dépasser le temps maximum accordé pour la composante sans que le chien trouve une cachette (s'il y en a une) ou que le manieur ou la manieuse n'annonce « vide » s'il n'y en a pas ou « fini/terminé » avant de quitter l'aire de recherche si le niveau le demande.
- Fausses alertes - le manieur ou la manieuse dit « alerte » au mauvais emplacement.
- Le chien est excusé par le ou la juge pour stress excessif ou douleur évidente.
- Le chien urine ou défèque dans l'aire de recherche.
- Sortie de l'aire de recherche - le chien ou le manieur ou la manieuse sort entièrement des limites de l'aire de recherche par inadvertance, peur ou distraction.
- Le manieur ou la manieuse excuse son équipe.
- Commandements ou corrections sévères.
- Le chien expose un récipient contenant une odeur ou une distraction avant que le manieur ou la manieuse ne dise « alerte ».
- Le chien perturbe l'aire de recherche au point que les cachettes ne sont plus identifiables par le ou la juge.
- Le chien porte un équipement interdit.

Disqualification (applicable à tout moment du concours)

Une équipe sera exclue du concours sans remboursement pour les raisons suivantes :

- Frapper, donner des coups de pied ou manipuler un chien de manière agressive ou toute manipulation considérée comme abusive ou inhumaine de l'avis du ou de la juge ou de l'hôte(sse).
- Harcèlement ou abus envers un(e) officiel(le) du concours ou un compétiteur(trice).
- Divulguer l'emplacement des cachettes ou aires exemptes d'odeur à d'autres compétiteurs ou compétitrices.
- Agressivité du chien envers le ou la juge ou d'autres officiel(le)s.
- Manque extrême de contrôle du chien.
- L'utilisation non officielle des odeurs sur le terrain du concours par un manieur ou une manieuse.

Le ou la juge et/ou l'hôte(sse) peuvent expulser tout chien et/ou manieur(euse) du site du concours pour un motif valable. En outre, un(e) juge peut unilatéralement expulser un manieur ou une manieuse et/ou un chien du concours pour cause d'abus ou d'agression. Si une telle action est prise, un rapport doit être soumis au comité de discipline, en utilisant le formulaire de rapport d'incident trouvé sur le site web de l'ACDS.

Alertes

Lorsqu'un manieur ou une manieuse estime que son chien a trouvé l'emplacement d'une cachette, il ou elle doit annoncer « *alerte* » ou « *trouvé* » de préférence avec la main levée pour plus de clarté. Après avoir donné l'alerte, le manieur ou la manieuse ne peut pas demander ou redemander au chien de confirmer l'emplacement de la cachette. Une fois que le ou la juge a confirmé l'alerte, le manieur ou la manieuse peut récompenser son chien ou poursuivre directement la recherche dans le cas de cachettes multiples. Les alertes formelles (entraînées) sont exigées et jugées aux niveaux *avancé*, *excellent* et *élite* et peuvent prendre toute forme qui n'endommage pas la cachette ou ne l'ouvre pas. Les manieur(euse)s peuvent soumettre jusqu'à deux alertes formelles pour les niveaux *avancé*, *excellent* ou *élite*. Elles doivent être les mêmes pour chaque composante. Par exemple : *s'asseoir*, *se coucher*, *s'immobiliser* et *fixer*, *regarder* son manieur ou sa manieuse, etc. Ces comportements doivent être distincts et faits avec intensité pour obtenir des pointages complets.

Distractions

Les distractions autorisées aux niveaux *avancé* et *excellent* comprennent : des jouets pour chiens (Kongs, balles, toutous, etc.), des croquettes ou des gâteries sèches dans un récipient, des laisses/colliers ou des contenants et/ou des coton-tiges propres et inutilisés pour les odeurs. Les distractions du niveau *élite* peuvent également inclure de la nourriture humaine. Les distractions doivent être contenues en toute sécurité et inaccessibles au chien. Si un chien ramasse ou joue avec un objet dans l'aire de recherche, le manieur ou la manieuse peut ordonner à son chien de lâcher l'objet et devrait éviter autant que possible de le toucher.

Récompenses

Les chiens peuvent être récompensés dans l'aire de recherche. Les récompenses peuvent être une caresse, une félicitation, de la nourriture et/ou un jouet et doivent être présentés sans perturber ou contaminer indûment l'aire de recherche.

Aires de recherche

Les aires de recherche doivent être délimitées par un cordon ou marquées de manière à ce que les limites soient clairement visibles, à l'exception des recherches de véhicules et de contenants. Les murs, clôtures et autres barrières existantes peuvent être utilisées comme limites. Une ligne de départ évidente doit être prévue pour chaque aire de recherche.

Les aires de recherche des contenants doivent avoir une superficie minimale de 400 pieds carrés à tous les niveaux ; les aires intérieures et extérieures doivent avoir une superficie minimale de 100 pieds carrés. L'aire maximale pour les niveaux *débutant* et *avancé* est de 1 000 pieds carrés et de 2 000 pieds carrés pour les niveaux *excellent* et *élite*.

Les véhicules doivent être à une distance raisonnable les uns des autres (suffisamment d'espace pour permettre un passage confortable du chien et du manieur) et placés dans n'importe quelle configuration. Les véhicules ne doivent pas contenir de chien ou de personne.

Odeurs cibles

Thé des bois (*gaultheria procumbens*) - Odeur cible pour DS-D

Pin (*pinus sylvestris*) - Odeur cible ajoutée au DS-A

Thym rouge/blanc (*thymus vulgaris*) - Odeur cible ajoutée à DS-E

Les marques approuvées par l'ACDS comprennent : Aromaforce, Now et New Directions, et doivent être pures.

Les cachettes

Les échantillons d'odeurs doivent être préparés au maximum 72 heures avant le concours. Une goutte ou un frottis d'huile essentielle sur un coton-tige, un tampon ou une boule de coton sera utilisée pour les niveaux *débutant*, *avancé* et *excellent*. Au niveau *élite*, tout matériau absorbant peut être utilisé. Les échantillons d'odeurs doivent être placés dans un récipient ou une paille pour que l'échantillon ne soit pas accessible aux chiens. Les cachettes doivent être placées dans les aires de recherche par le ou la juge au moins 15 minutes avant que le premier chien n'entre dans l'aire de recherche.

Les cachettes resteront au même endroit pour tous les chiens du même niveau, sauf dans le cas d'un groupe de manieur(euse)s ayant un deuxième chien, lorsque cela est autorisé. Le ou la juge peut également déplacer une cachette ou remplacer un véhicule à sa discrétion si l'aire de recherche a été contaminée. Si la cachette est déplacée pour des manieur(euse)s avec un deuxième chien ou en raison d'une contamination, il doit y avoir suffisamment de temps entre les deux recherches pour faire vieillir l'odeur.

Aux niveaux *excellent* et *élite* l'odeur peut être enterrée ou placée sous l'eau. Les cachettes enterrées doivent être dans un matériau non-compacté ou ventilé sur la surface et ne peuvent pas être placées à une profondeur supérieure à 15 centimètres (6 pouces).

Si les cachettes sont placées très près les unes des autres lors d'une recherche ou sur un véhicule, elles doivent être espacées d'au moins 91,4 cm (3 pieds) dans tous les sens et être des odeurs différentes, par exemple, pin et thym.

NIVEAUX

Débutant, Avancé, Excellent, Élite

Détection Sportive Débutant - DS-D

Odeur cible – thé des bois

Le titre DS-D comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 1 cachette, temps accordé : 3 minutes, doit être à l'intérieur.
2. Recherche intérieure - 1 cachette, temps accordé : 5 minutes
3. Recherche extérieure - 1 cachette, temps accordé : 5 minutes.

Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre *débutant*. Le manieur ou la manieuse doit donner l'alerte pour arrêter le temps, mais une alerte formelle du chien n'est pas requise.

Aucune aire de recherche sans odeur et aucune distraction intentionnelle ne sont autorisées.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 92 centimètres (3 pieds) de hauteur. Les cachettes ne doivent pas être facilement visibles, mais ne doivent pas être entièrement inaccessibles (par exemple, dans un tiroir ou une valise entièrement fermée).

Une fois à la ligne de départ et que le manieur ou la manieuse ait confirmé qu'il ou elle soit prêt(e) l'équipe aura 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commencera lorsque le museau du chien franchira la ligne de départ et arrêtera lorsque qu'une alerte sera annoncée par le manieur ou la manieuse.

D - Recherche de contenants

La recherche des contenants du niveau débutant se compose de 14 à 16 boîtes ventilées et opaques (n'importe quel matériau), placées dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés). Chaque boîte doit être placée à une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) des boîtes adjacentes. Les boîtes ne doivent pas dépasser 30 centimètres (12") de hauteur. Un petit récipient contenant un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné de l'odeur cible sera placé dans l'une des boîtes.

D - Recherche intérieure

Une seule odeur sera cachée dans l'aire de recherche (pièce ou section délimitée d'une pièce) où on retrouvera environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour l'odeur. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), des valises, des vêtements ou des récipients divers.

D - Recherche extérieure

Une seule odeur sera cachée dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouvera environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour une cachette. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. La recherche extérieure peut également se faire dans trois véhicules. Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule ni à plus de 15 centimètres (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Avancée – DS-A

Odeurs cibles – thé des bois et pin

Le titre DS-A comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 2 cachettes, temps accordé : 3 minutes (peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur)
2. Recherche intérieure - 2 cachettes, une ou deux pièces, temps accordé : 5 minutes.
3. Recherche extérieure - 2 cachettes, temps accordé : 5 minutes.

Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre avancé. L'alerte formelle du chien sera jugée et doit être partagée avec le ou la juge verbalement ou écrite sur la feuille de pointage. Une ou deux alertes formelles sont acceptées. L'équipe doit trouver toutes les odeurs.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 92 centimètres (3 pieds) de hauteur. Les cachettes peuvent être placées dans des objets fermés par exemple : dans un tiroir ou une valise.

On doit ajouter une distraction dans un des contenants de cette composante.

Lorsqu'elle sera appelée par un(e) officiel(le) ou par le ou la juge, l'équipe devra attendre à la ligne de départ. Après avoir confirmé qu'elle est prête, l'équipe aura 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commencera lorsque le museau du chien franchira la ligne de départ et s'arrêtera lorsque l'alerte finale sera annoncée par le manieur ou la manieuse.

A - Recherche de contenants

Il y aura deux cachettes dans la recherche au niveau *avancé*, dont au moins une des odeurs doit être le pin. Chacune des odeurs sera placée dans l'un des 16 à 20 contenants ventilés et opaques (de n'importe quel matériau), placés dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés) pour cette recherche.

Chaque contenant doit être placé à une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) des contenants adjacents. Les contenants ne doivent pas dépasser 30 centimètres (12") de hauteur. Chacun des contenants-cachettes contiendra un récipient dans lequel sera placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné d'une seule odeur.

A - Recherche intérieure

Deux odeurs seront cachées dans l'aire de recherche (pièce ou section délimitée d'un édifice) où se retrouveront de 15 à 20 emplacements potentiels pour ces deux odeurs. Si deux pièces sont utilisées, il doit y avoir une odeur dans chaque pièce. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, de vêtements ou des récipients divers. Lors de la séance d'information ou du parcours des pièces, les compétiteur(trice)s seront informé(e)s par le ou la juge du nombre de pièces utilisées.

A - Recherche extérieure

Deux odeurs seront cachées dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouvera environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour ces deux odeurs. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. La recherche extérieure peut également se faire dans trois véhicules. Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule ni à plus de 15 centimètres (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Excellent – DS-E

Odeurs cibles – thé des bois, pin et thym

Le titre DS-E comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 3 cachettes, temps accordé : 4 minutes (peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur).
2. Recherche intérieure - 3 cachettes, 3 pièces dont l'une est une aire exempte d'odeur, temps accordé 15 minutes.
3. Recherche extérieure - 3 cachettes, temps accordé : 5 minutes.
4. Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre *excellent*. L'alerte formelle du chien sera jugée et doit être partagée avec le juge verbalement ou inscrite sur la feuille de pointage. Une ou deux alerte(s) formelle(s) sont acceptée(s). L'équipe doit trouver toutes les odeurs ainsi qu'identifier correctement l'aire exempte d'odeur.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 123 centimètres (4 pieds) de hauteur. Les cachettes peuvent placées dans des objets fermés, par exemple dans un tiroir ou une valise mais pas dans un objet fermé hermétiquement.

Une ou deux distractions peuvent être ajoutées dans des contenants de la composante des contenants. Une distraction peut être ajoutée pour la recherche intérieure.

Une fois à la ligne de départ et que le manieur ou la manieuse ait confirmé qu'il ou elle soit prêt(e), l'équipe aura 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commencera lorsque le museau du chien franchira la ligne de départ. Le chronométrage arrêtera dès que le manieur(euse) indique l'alerte finale pour la composante ou indique « vide », « fini » ou « terminé ».

E - Recherche de contenants

Les recherches de contenants de niveau excellent contiennent trois cachettes, dont au moins une doit être le thym. Chacune des odeurs cibles doit être placée dans l'un des 16 à 20 contenants opaques, avec ou sans trou visible et placés et composé de n'importe quel matériau sécuritaire (qui peut résister à être piétiné ou poussé). Les contenants peuvent être placés selon n'importe quelle configuration (lignes, cercles, zigzag, etc). Chaque contenant doit être placé à une distance minimale de 30 centimètres (1 pied) des contenants adjacents. Chacun des contenants-cachettes contiendra un récipient dans lequel sera placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné(e) d'une seule odeur.

E - Recherche intérieure

Il y aura trois aires de recherche intérieure « pièces ». Une des pièces contiendra une cachette, une autre en contiendra deux et une autre sera exempte d'odeur. Avant de pouvoir passer d'une pièce à l'autre, le manieur ou la manieuse doit annoncer « vide », « fini » ou « terminé » après avoir annoncé chaque cachette disponible. Les concurrent(e)s ne sont pas autorisé(e)s à retourner dans les pièces déjà fouillées. Le ou la juge a le pouvoir discrétionnaire de permettre aux concurrent(e)s de choisir l'ordre des pièces à chercher ou peut en déterminer l'ordre.

Chaque pièce doit contenir au moins 15 emplacements potentiels pour les odeurs. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, des vêtements ou des récipients divers.

E - Recherche extérieure

Trois odeurs seront cachées dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouvera un minimum de 15 emplacements potentiels pour les cachettes. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. Un véhicule peut aussi se trouver dans l'aire de recherche. La recherche extérieure peut également être trois ou quatre véhicules. Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule ni à plus de 15 cm (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Élite – DS-ÉL

Odeurs cibles – thé des bois, pin ou thym

Le titre DS-ÉL comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 2 à 4 cachettes, temps accordé : 4 minutes (peut être à l'intérieur ou à l'extérieur)
2. Recherche intérieure - 2 ou 3 pièces, zéro à 5 cachettes, temps accordé : 10 minutes.
3. Recherche extérieure/véhicules - zéro à 3 cachettes, temps accordé 5 minutes.

Les trois composantes doivent être réussies lors du même concours afin d'obtenir le titre élite. Les composantes auront lieu dans l'ordre déterminé par l'hôte(sse) et/ou le ou la juge. L'alerte formelle du chien sera jugée et doit être partagée avec le ou la juge verbalement ou inscrite sur la feuille de pointage. Une ou deux alerte(s) formelle(s) sont acceptée(s). L'équipe doit trouver toutes les odeurs ainsi qu'identifier l'aire ou les aires exempte(s) d'odeur correctement.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 122 centimètres (4 pieds) de hauteur du sol ou d'une surface stable (table, lit etc.). Les cachettes peuvent être placées dans des objets fermés, par exemple dans un tiroir ou une valise. D'une à trois distractions peuvent être ajoutée(s) dans chacune des composantes.

Une fois à la ligne de départ et que le manieur ou la manieuse ait confirmé qu'il ou elle soit prêt(e), l'équipe aura 10 seconde pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commencera lorsque le museau du chien franchira la ligne de départ. Le chronométrage arrêtera lorsque le manieur ou la manieuse indique l'alerte finale pour la composante ou indique « vide », « fini » ou « terminé ».

ÉL -Recherche de contenants

Les recherches de contenants de niveau élite auront de deux à quatre cachettes, n'importe quelles odeurs cibles peuvent être utilisées. La recherche des contenants comprend de 16 à 20 contenant opaques (n'importe quel matériau sécuritaire), avec ou sans trou et placés dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés). Les contenants peuvent également être surélevés ou placés sous des meubles. Chaque contenant doit être placé à une distance minimale de 30 centimètres (1 pied) des contenants adjacents. Chacun des contenants-cachettes contiendra un récipient dans lequel sera placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton ou autre matériau absorbant imprégné d'une seule odeur.

ÉL - Recherche intérieure

Il y aura deux ou trois aires de recherche intérieure « pièces ». Combinées, les aires de recherche intérieure peuvent contenir de zéro à 5 cachette(s). Avant de pouvoir passer d'une pièce à l'autre, le manieur ou la manieuse doit annoncer « *fini* », « *terminé* » ou « *vide* » dans le cas d'une pièce exempte d'odeur. Chaque pièce doit contenir au moins 15 cachettes potentielles. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, de sacs ou de récipients divers.

ÉL - Recherche extérieure

De zéro à trois odeurs seront cachée(s) dans l'aire de recherche extérieure, on retrouvera un minimum de 15 emplacements potentiels pour les cachettes. Il peut s'agir de n'importe quelle combinaison de meubles (tables de pique-nique, bancs, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières ainsi qu'un maximum de trois véhicules.

JEUX

(RÉUSSITE / ÉCHEC)

Odeurs cibles – thé des bois, pin ou thym

Aérien – DS-JA

Description de la classe : de 14 à 16 contenants seront suspendus à un mur, une clôture, du plafond ou à une corde attachée entre deux objets fixes. Les contenants peuvent être de n'importe quel matériau et placés dans n'importe quelle configuration. Ce jeu peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur. Il existe deux catégories avec des limites de hauteur différentes (voir ci-dessous). Tous les pointages de passage comptent pour l'obtention du titre. Les participant(e)s doivent indiquer sur le formulaire d'inscription ou à l'enregistrement dans quelle catégorie ils ou elles souhaitent s'inscrire. Ils ou elles seront regroupé(e)s par catégories afin que la cachette n'ait pas à être déplacée entre chaque chien.

Voltige- Pour les chiens de petite taille (moins de 15 pouces), âgés ou handicapés. Le bas des contenants ne doit pas être à plus de trois (3) pieds du sol pour les cachettes suspendues à une clôture ou à un mur ni à plus de deux (2) pieds si elles pendent librement. La hauteur minimale est de un (1) pied.

Haute Voltige - Pour les chiens plus grands (plus de 15 pouces) ou pour un défi supplémentaire. Le bas des contenants ne doit pas être à plus de quatre (4) pieds du sol pour les cachettes suspendues à une clôture ou à un mur ni à plus de trois (3) pieds si elles pendent librement. La hauteur minimale est de un (1) pied.

Les compétiteurs et compétitrices doivent s'inscrire dans la catégorie appropriée à leur chien. L'hôte(sse) doit offrir ces catégories et encourager l'esprit sportif selon les caractéristiques de chaque chien. La mesure des chiens est optionnelle.

1. Il y aura une cachette de n'importe quelle odeur officielle.
2. Il y aura une distraction placée dans un des contenants (niveau *avancé*).
3. Les contenants doivent être suspendus à une distance de un à trois pieds des contenants adjacents.
4. La limite de temps recommandée est de 2 minutes, mais le juge peut réduire ou augmenter cette durée en fonction du type de contenants ou des facteurs environnementaux. Le temps s'arrête lorsque le manieur annonce « alerte ».
5. Les seconds chiens sont autorisés à ce jeu.

Distance – DS-JD

Description de la classe : L'aire de recherche qui peut être à l'intérieur ou à l'extérieur, doit être d'une superficie minimale de 400 pieds carrés et maximale de 1 000 pieds carrés. Le manieur ou la manieuse doit rester dans une aire désignée durant toute la recherche sans la quitter, c'est de cette aire qu'il ou elle dirigera son chien pendant la recherche. La zone du manieur ou de la manieuse (ZM) peut être de n'importe quelle forme et située n'importe où

dans l'aire de recherche ou à la ligne de départ en autant que toute l'aire de recherche soit visible pour le manieur ou la manieuse. Cette zone d'une superficie recommandée de 10 à 16 pieds carrés sera désignée et marquée par du ruban adhésif, des cônes, des barrières, de la peinture etc. afin d'en assurer un périmètre visible pour le manieur ou la manieuse, où il ou elle devra rester pour la durée de la recherche.

1. Le manieur ou la manieuse doit laisser le chien à la ligne de départ puis se diriger directement vers la zone du manieur, si elle n'est pas située au même endroit. Il ou elle ne doit pas quitter sa zone jusqu'à ce que l'alerte soit confirmée par le ou la juge. Le manieur ou la manieuse peut alors quitter sa zone pour récompenser et/ou récupérer son chien.
2. Le manieur ou la manieuse peut choisir de garder le chien sur une longue laisse et peut la lâcher si nécessaire.
3. Il y aura une cachette de n'importe quelle odeur officielle qui peut être située jusqu'à trois (3) pieds de hauteur. Il n'y aura pas de distraction.
4. La durée recommandée est de trois (3) minutes, mais le ou la juge peut réduire ou augmenter cette durée en fonction de la taille ou de la complexité de l'aire de recherche. Le temps s'arrête lorsque le manieur annonce « alerte ».
5. Les seconds chiens sont autorisés à ce jeu.

Vitesse – DS-JV

Description de la classe : 16 à 20 boîtes seront placées dans une configuration quelconque dans l'aire de recherche. Il y aura de deux à quatre cachettes placées quelque part dans la configuration ainsi que deux (2) à quatre (4) distractions (distraction pour le niveau *avancé* seulement). Le nombre de cachettes et de distractions seront inconnus du manieur ou de la manieuse et les chiens doivent trouver toutes les cachettes disponibles pour réussir.

1. Les boîtes doivent être espacées d'au moins trois (3) pieds et les odeurs adjacentes doivent être différentes.
2. Le jeu doit se dérouler à l'intérieur si possible.
3. Le temps accordé est de 60 secondes. Le temps s'arrête lorsque le manieur ou la manieuse annonce « fini » / « terminé ».
4. Les seconds chiens ne sont pas autorisés à ce jeu.

Équipe – DS-JÉ

Description de la classe : Des équipes composées de deux (2) personnes et deux (2) chiens chercheront dans une aire de recherche d'une superficie de 400 à 2 000 pieds carrés qui peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur. Les manieur(euse)s pourront choisir leur partenaire ou s'en voir attribuer un ou une par l'hôte(sse). Si le nombre d'inscriptions est impair, un chien de PPS (pour pratique seulement) peut être utilisé pour compléter une équipe. Les manieur(euse)s doivent faire la recherche de façon sécuritaire et s'assurer que les deux équipes participent à la recherche pendant une partie du temps alloué. Les membres de l'équipe peuvent

communiquer entre eux tout au long de la recherche ou avoir planifié leurs changements avant de commencer.

1. Il y aura de deux (2) à cinq (5) cachettes dans l'aire de recherche, de n'importe quelle odeur officielle de l'ACDS, elles pourront être situées jusqu'à quatre (4) pieds de hauteur. Les équipes doivent localiser toutes les odeurs disponibles pour réussir.
2. Il y aura de deux à quatre distractions au niveau *avancé*.
3. La limite de temps recommandée est de cinq (5) minutes, mais le juge peut réduire ou augmenter ce temps en fonction de la taille ou de la complexité de l'aire de recherche. Le temps s'arrête lorsque l'un des membres de l'équipe annonce « fini » ou « terminé ».
4. Les seconds chiens ne sont pas autorisés à ce jeu.

TITRES DE CHAMPIONNAT

Champion de détection sportive - DS-CH

Avoir obtenu cinq (5) titres dans les niveaux *avancé* et *excellent*. Au moins deux (2) titres doivent être obtenus au niveau *excellent*.

Maître champion de détection sportive – Maître champion - DS-MACH

Avoir obtenu dix (10) titres dans les niveaux *avancé* et *excellent*. Au moins trois (3) titres doivent être du niveau *excellent* et l'équipe doit avoir au moins trois (3) titres « or » dans l'un de ces deux niveaux.

Champion élite de détection sportive - DS-CHÉL

Avoir obtenu cinq (5) titres au niveau *élite* sous au moins deux (2) juges différents. Au moins deux (2) titres doivent être des titres « or ».

Grand maître champion de détection sportive - DS-GMACH

Avoir obtenu un titre MACH plus un DS-CHÉL. Les titres pour se qualifier doivent avoir été obtenus sous au moins trois (3) juges différents.

Champion des Jeux - DS-CHJ

Avoir obtenu un titre (trois notes de passage) dans trois (3) jeux différents. Par exemple : les titres en distance, aérien et en équipe.

DS-MACH*, DS-CHÉL*, DS-GCH2 et DS-GMACH*.

Les titres de championnat au-dessus de DS-CH peuvent être obtenus plusieurs fois. Les exigences sont les suivantes :

- **DS-MACH2** : avoir obtenu un minimum de sept (7) titres de niveau *excellent* et un maximum de trois (3) de niveau *avancé* dont trois (3) titres « or » au niveau *excellent*.
- **DS-MACH3** : dix (10) titres de niveau *excellent* dont trois (3) pointages « or ».
- **DS-GCH2** : quatre (4) pointages qualificatifs dans n'importe lequel des trois (3) jeux.
- **DS-GCH3** : cinq (5) pointages qualificatifs dans n'importe lequel des trois (3) jeux.
- **DS-ÉLCH2** : cinq (5) pointages qualificatifs de niveau *élite* dont trois (3) pointages « or ».
- **DS-ÉLCH3** : cinq (5) pointages qualificatifs de niveau *élite* dont quatre (4) pointages « or ».

ORGANISER UN CONCOURS

Exigences pour les sites, les juges, les hôte(sse)s et les concurrent(e)s

Exigences relatives à un concours – Hôtes et hôtesse

Les hôte(sse)s doivent fournir :

1. Un kit d'odeur comprenant toutes les huiles nécessaires, des récipients propres et des cotons-tiges/boules de coton propres.
2. Toutes les fournitures pour les juges telles que : stylos, feuilles de pointage, calculatrices, chronomètres et planchettes à pinces. Il est recommandé d'avoir des articles supplémentaires en cas de besoin.
3. Des contenants, des objets et des aires de recherche appropriés, tels que décrits dans les descriptions des concours. Les articles propres doivent être entreposés à l'écart de tout article ayant contenu une odeur afin d'éviter tout risque de contamination.
4. Des objets de rechange pour les cachettes (boîtes, valises, contenants d'odeur, etc.) doivent être fournis par l'hôte(sse) du concours au cas où un(e) juge souhaiterait remplacer une cachette endommagée ou contaminée.
5. Des distractions telles que de la nourriture, des articles et des jouets pour les niveaux *avancé* et *excellent*. Le niveau *élite* peut également inclure de la nourriture humaine. Une variété doit être offerte au juge qui déterminera quels articles sont appropriés pour chaque niveau.
6. Le nombre requis de véhicules pour chaque niveau, si des véhicules seront utilisés pour les recherches extérieures. Les véhicules peuvent être : des voitures, des fourgonnettes, des camions, des tracteurs, des motocyclettes, des motoneiges, des véhicules récréatifs et des remorques de bateaux ou utilitaires (à l'exclusion des remorques pour chevaux et autres animaux).
7. Des aires de recherche appropriées et sécuritaires pour chaque composante offerte. Les aires; de recherche doivent être exemptes d'objets dangereux ou de contamination.
8. Des aires de recherche dont les limites sont clairement indiquées ainsi qu'une ligne de départ.
9. Un nombre suffisant de bénévoles et de chronométreurs pour aider le ou la juge et assurer le bon déroulement du concours.
10. Une aire de rassemblement où les concurrents peuvent attendre avant d'être appelés à l'aire de recherche sans avoir un accès visuel aux aires de recherche.
11. Des feuilles de pointage préparées avec les informations disponibles pour chaque concurrent(e), pour le ou la juge et (le cas échéant) le ou la juge observateur(trice). Le ou la juge observateur(trice) doit utiliser des photocopies ou des impressions des feuilles de pointage.
12. La copie *blanche* doit être retournée à l'ACDS avec la feuille de résultats du concours, ainsi que les feuilles de pointage et les rubans de qualification non utilisés. Les copies *jaunes* sont remises aux concurrent(e)s. Un(e) hôte(sse) peut faire des copies supplémentaires pour ses propres dossiers.

13. Une fois la composante terminée, les concurrent(e)s peuvent récupérer leur copie des feuilles de pointage (*jaunes*) auprès du ou de la secrétaire ou l'hôte(sse) peut choisir de faire une présentation des résultats.
14. L'ordre de passage doit être affiché dans un endroit visible pour les concurrent(e)s (NB : un(e) officiel(le) du concours ou un(e) juge observateur(trice) qui participe au concours avec un chien doit être placé(e) en premier dans l'ordre).
15. Les hôte(sse)s ne peuvent utiliser le ou la même juge que pour deux événements de concours consécutifs, après quoi ils ou elles doivent utiliser un(e) autre juge au moins une fois. Un événement de concours peut se dérouler en une seule journée, ou sur deux jours ou plus de concours consécutifs.
16. Il ne doit y avoir aucun entraînement à la détection d'odeur pendant au moins une (1) semaine avant qu'un concours ne soit tenu dans ces mêmes aires.

Exigences relatives à un concours – Concurrent(e)s

1. À son arrivée, le ou la concurrent(e) doit présenter la carte d'enregistrement de son chien et vérifier sa place dans l'ordre de passage. Notez que l'ordre de passage peut être différent pour chaque composante.
2. Le ou la concurrent(e) doit connaître l'heure prévue du début du concours et être présent(e) et prêt(e) lorsque le ou la bénévole l'appelle depuis l'aire de rassemblement.
3. Le chien doit porter un collier ou harnais autorisé, collier plat ou harnais à sangles fixes bien ajusté.
4. Les médailles et autres objets suspendus au harnais ou au collier sont interdits dans les aires de recherche.
5. La laisse peut être de toute longueur permettant au chien de travailler librement sans gêner les officiel(le)s. Les lisses extensibles ou les chaînes sont interdites.
6. Tous les chiens doivent approcher et quitter l'aire de recherche en laisse, même si l'aire a été désignée sécuritaire pour les recherches sans laisse. Dans le cas d'une pièce sécurisée, la laisse peut être enlevée avant de franchir la ligne de départ une fois que l'aire a été sécurisée. Veuillez vérifier auprès d'un(e) officiel(le) si vous n'êtes pas certain(e).
7. Des vêtements et accessoires pour chiens peuvent être portés pour le confort et la sécurité du chien avec l'approbation du ou de la juge, à condition qu'ils ne gênent pas la recherche. Les accessoires qui dégagent une odeur ne sont pas autorisés.
8. Les manieur(euse)s peuvent apporter des récompenses sous forme de jouets, de friandises ou de jouets à tirer dans l'aire de recherche. La présentation des récompenses ne doit pas, de l'avis du ou de la juge, contaminer l'aire de recherche. Il est recommandé que les jouets et les jouets à tirer soient propres afin de ne pas introduire des saletés ou des poils sur la cachette.
9. Les manieur(euse)s doivent éviter de toucher les contenants ou tout autre objet ou de laisser tomber des récompenses afin de limiter la contamination.

10. Les chiens peuvent marcher sur les objets dans l'aire de recherche ou les toucher, mais le manieur ou la manieuse doit empêcher le chien de les endommager ou de contaminer l'environnement.
11. Les manieur(euse)s peuvent communiquer librement avec leur chien tout au long de la recherche, en autant que le ou la juge ne considère pas cette communication comme trop sévère (NQ) ou abusive (disqualification).
12. Toute question après la session d'information avec le ou la juge doit être adressée aux bénévoles ou au secrétaire du concours avant de franchir la ligne de départ.
13. Les manieur(euse)s sont tenu(e)s de garder leur chien sous contrôle à tout moment. Le ou la juge ou l'hôte(sse) de l'événement peut expulser toute personne qui ne contrôle pas un chien (même s'il n'est pas inscrit au concours) et qui le laisse interférer avec une personne ou un chien ou tout autre concurrent(e) inscrit(e) au concours.
14. Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps lorsqu'ils ne sont pas dans une cage, un véhicule ou un enclos et lorsqu'ils ne participent pas à une composante dans une aire de recherche désignée sans laisse.

Exigences relatives à un concours - Aires de recherche

Les hôte(sse)s doivent veiller à ce que les aires de recherche restent propres en évitant d'entreposer des échantillons d'odeur sur place, ce qui contaminerait les aires de recherche. Il ne doit pas y avoir d'entraînement de détection d'odeur pendant au moins une semaine avant un concours organisé dans ces mêmes aires de recherche.

Composante de contenants : l'espace doit être suffisamment grand pour permettre le déplacement du chien et du manieur ou de la manieuse.

Composante intérieure : les recherches sont généralement effectuées dans des pièces comme une cuisine, un bureau, une chambre d'hôtel ou une salle d'entreposage. N'importe quel type de bâtiment peut être utilisé. Les aires intérieures séparées par des diviseurs ou barrières sont autorisées dans les grands espaces ouverts. Notez que pour les aires de recherche intérieure du niveau *Excellent*, qui nécessite une pièce exempte d'odeur, ou de niveau *Élite*, qui peut avoir une pièce exempte d'odeur, les murs solides sont préférables. Les juges doivent approuver au préalable les aires de recherche à côtés ouverts.

Composante extérieure : Aux niveaux *débutant*, *avancé* ou *excellent*, la composante extérieure peut être soit (A) une recherche de véhicules, soit (B) recherche dans des aires extérieures. Les recherches extérieures seront effectuées sous toutes les conditions météorologiques en autant qu'elles soient sécuritaires pour tous (par exemple : excluant les orages électrique). La durée des recherches peut être prolongée à la discrétion du ou de la juge, si la météo ou d'autres facteurs en affectent la difficulté.

Les véhicules doivent être d'un nombre approprié à chaque niveau et n'inclure que l'extérieur des véhicules. Les véhicules peuvent être des voitures, des fourgonnettes, des camions, des

tracteurs, des motoneiges, des véhicules de loisirs et des remorques de bateaux ou utilitaires (à l'exclusion des remorques pour chevaux et autres animaux). Les véhicules doivent être propres et aucun animal ni personne ne doit être à l'intérieur. Le manieur ou la manieuse ne doit jamais ouvrir la porte d'un véhicule ou diriger le chien vers une fenêtre. Les cachettes placées sous les véhicules ne peuvent pas l'être à plus de six (6) pouces de profondeur.

Les recherches dans les aires extérieures peuvent comprendre n'importe quelle aire située à l'extérieur. Elles peuvent inclure, sans s'y limiter, les murs extérieurs des bâtiments, les clôtures, les tables de pique-nique, les jardinières, les patios, etc.

Recherche extérieure de niveau élite : n'importe quelle combinaison d'aires de recherche et jusqu'à trois (3) véhicules.

Exigences relatives à un concours - Responsabilités des juges

1. Approuver chaque aire de recherche qui sera utilisée lors d'un concours.
2. Préparer tous les échantillons d'odeur ainsi que la mise en place et le retrait des cachettes. Remarque : si l'hôte(sse) n'a pas les huiles appropriées sous la main ou si le temps de préparation des cachettes avant le début du concours est limité, les juges peuvent fournir leurs propres échantillons d'odeurs préparées. Discutez-en avec les hôte(sse)s avant l'événement.
3. Présider la session d'information et répondre à toute question sur les règlements et/ou les procédures.
4. Inscrire les pointages et les temps sur les feuilles de pointage. Les totaux peuvent être calculés par le ou la secrétaire.
5. Les feuilles de pointage doivent être signées et retournées au secrétaire.
6. Faire ou approuver tout changement mineur le jour du concours pour en faciliter le déroulement efficace et équitable. Cela peut inclure un changement dans l'ordre des composantes (à condition que les contenants soient faits en premier dans les niveaux *débutant* et *avancé*) ou tenir deux composantes une à la suite de l'autre (par exemple, la recherche intérieure suivant, immédiatement, la recherche de contenants).

DÉFINITIONS RELATIVES À UN CONCOURS

Alerte (alerte formelle) - un comportement distinct, facilement observable par le juge et exécuté à l'emplacement d'une cachette. Le comportement doit être exécuté aussi près de la cachette que possible ou de l'accessibilité à celle-ci et sans l'endommager. Aucun point n'est perdu si l'alerte formelle du chien l'éloigne de la cachette (par exemple, si le chien se couche quand la cachette est élevée), à condition qu'il soit clair que le chien a identifié la source de l'odeur avant le changement de position. Les alertes formelles typiques comprennent : assis, couché, pointer du museau/garder le museau sur l'odeur. D'autres comportements distincts sont acceptables, notamment chez un chien âgé ou handicapé.

Limite -les aires de recherche intérieures et extérieures doivent être marquées de manière à délimiter l'aire de recherche. Les repères typiques sont du ruban adhésif, du ruban d'avertissement, de la corde ou des cônes de signalisation. Les limites naturelles telles que les bordures, les clôtures ou les murs sont acceptables. Les limites ne sont pas nécessaires pour les recherches de véhicules ou de contenants, où les objets eux-mêmes indiquent l'aire à chercher.

Les boîtes - sont utilisées pour les recherches de contenants aux niveaux *débutant* et *avancé*. Elles peuvent être de n'importe quel matériau (carton, plastique, bois, etc.) mais doivent être raisonnablement résistantes. Un chien ne doit pas être en mesure d'ouvrir facilement la boîte en appuyant avec son museau, en posant une patte dessus ou en marchant dessus.

Vêtements (chien) - il est permis au chien de porter tout ce qui recouvre certaines parties de son corps pour des raisons de température, de sécurité ou de confort, y compris des bottes, des manteaux ou des couvre-oreilles (snood). Les vêtements interdits comprennent tout ce qui, de l'avis du juge, nuit à la mobilité, au confort et à la capacité du chien à effectuer une recherche efficace. Les bandes ventrales ou les culottes/couche ne sont autorisées que pour les chiens souffrant d'un problème médical et le manieur ou la manieuse doit fournir un certificat de vétérinaire, exception faite pour les chiennes en chaleur qui doivent porter des culottes hygiéniques.

Contenants - les contenants dans les catégories *débutant* et *avancé* doivent être opaques et clairement ventilés, les trous ne doivent pas dépasser 7,6 cm (3 po) de diamètre (voir « boîtes »). Les contenants ne doivent pas nécessairement être identiques, mais ils doivent être suffisamment grands pour contenir un récipient d'odeur et d'une hauteur maximale de 30 cm (12 po). Le contenant cachette ne doit pas être unique en son genre.

Dans les catégories *excellent* et *élite*, les contenants peuvent être de n'importe quel matériau sécuritaire, de n'importe quel format ou forme et il n'est pas nécessaire qu'ils soient ventilés (bien qu'ils ne doivent pas avoir de fermeture hermétique). Il peut s'agir par exemple de valises, de boîtes à café, de boîtes à biscuits, de vêtements, etc. Les objets doivent être sécuritaires pour que les chiens puissent les renifler et marcher dessus. Aux niveaux *débutant* et *avancé*, les récipients doivent être sur le sol. Au niveau *débutant*, ils doivent également être à l'intérieur.

Aux niveaux *excellent* et *élite*, les récipients peuvent ne pas être sur le sol, mais ils doivent tout de même être facilement visibles et accessibles et non à l'intérieur d'un autre objet. L'objectif est de tester le chien avec les distractions et les odeurs convergentes.

Contamination - la contamination se produit lorsque des matières étrangères sont déposées dans l'aire de recherche, elles peuvent perturber les recherches des équipes suivantes. Il peut s'agir d'aliments ou d'odeurs humaines provenant d'un manieur ou d'une manieuse qui touche inutilement et excessivement des objets dans l'aire de recherche.

Disqualification - les motifs de disqualification d'un concours sont énumérés à la page 13 du livre des règlements. Si une équipe est disqualifiée, il lui sera demandé de quitter immédiatement l'emplacement du concours et elle ne pourra pas continuer à concourir. Le ou la juge et l'hôte(sse) peuvent tous deux exclure d'un concours un manieur(euse) ou un chien en raison d'un incident dont ils ou elles ont été témoins.

Recherche extérieure - elle doit être effectuée dans un endroit ouvert aux éléments. Si elle a lieu à l'intérieur ou à côté d'une structure, l'aire ne doit pas avoir de toit et il est recommandé d'avoir au moins un mur ouvert. Par exemple, il peut s'agir d'une cour sans toit et à trois côtés ou d'un pavillon avec un toit, mais sans murs.

Recherche intérieure - elle doit être tenue dans une aire avec un toit et au moins trois côtés solides et/ou distincts, ayant de préférence un minimum de trois (3) pieds en hauteur pour les niveaux *débutant* et *avancé* et d'un minimum de quatre (4) pieds pour les niveaux *excellent* et *élite*, principalement entre les aires de recherche. Le quatrième côté peut être de n'importe quel matériau mais doit démontrer clairement les limites de l'aire de recherche. Les juges devront approuver au préalable ces aménagements.

Concours - un concours de l'ACDS offre n'importe quel(s) niveau(x) dans une période de 12 heures ou moins et auquel sera attribué un numéro de concours unique. Un événement de concours est deux concours ou plus qui ont lieu le même jour ou sur des jours consécutifs.

Les officiels de concours - lors d'un concours de ACDS, les officiel(le)s sont les juges et les hôte(sse)s.

Véhicules - les véhicules pour la recherche sont définis comme un moyen de transport pour les personnes ou les marchandises. Ils doivent être suffisamment grands pour offrir assez d'endroits pour placer les cachettes et doivent bloquer suffisamment le flux d'air sur une partie du véhicule. Par exemple, les voitures et les camions, les remorques (roulotte, tente-roulotte, etc.), les VTT et les tracteurs de jardin sont considérés comme des véhicules, mais pas les bicyclettes, les brouettes ou les tondeuses à gazon. Les cachettes ne peuvent se trouver qu'à l'extérieur du véhicule et doivent respecter les directives relatives à la hauteur et à l'accès selon le niveau.

Les recherches extérieures du niveau *excellent* peuvent inclure un véhicule. Les recherches du niveau *élite* peuvent comprendre n'importe quelle combinaison d'aires de recherche et de véhicules.

Demande d'autorisation pour tenir un concours approuvé par l'ADSC

Les hôte(sse)s doivent remplir le formulaire de demande de concours ou d'évènement (disponible sur notre site Internet) dans son intégralité en indiquant le, la ou les juges et le ou les lieux réservés ainsi que toutes les coordonnées personnelles, pour les contacter. Tous les efforts doivent être faits pour s'entretenir avec les juges afin de s'assurer que le lieu du concours soit approprié pour les niveaux et les composantes proposés.

Ce formulaire doit être soumis à l'ACDS pour approbation au moins 60 jours avant la date de l'évènement.

Une fois approuvés, la date et le lieu seront publiés sur le site Web de l'ACDS et les hôte(sse)s doivent préparer un programme officiel pour le concours avec un formulaire d'inscription qui peut être distribué publiquement au plus tôt trois (3) jours après la publication de leur programme officiel par l'ACDS. Ceci afin que les participant(e)s, membres en règle de l'ACDS, puissent être informés en priorité, par courriel, de la date, de l'emplacement du concours, des niveaux, des composantes et des juges. Les hôte(sse)s peuvent accepter les inscriptions de manière raisonnable et équitable selon leur choix, mais ne peuvent pas établir de priorité en fonction du nombre de composantes auxquelles s'inscrivent les participant(e)s.

Si l'un des éléments du programme officiel devait changer, il faut en informer immédiatement tous les participant(e)s et le ou la secrétaire de l'ACDS. Dans l'éventualité d'un tel changement, les hôte(sse)s doivent être prêt(e)s à rembourser intégralement les inscriptions. De plus amples informations sur la préparation d'un concours et sur les frais à payer sont disponibles sur le site Web sous la rubrique : Organiser un concours.

La mission de l'ASSOCIATION CANINE de DÉTECTION SPORTIVE

Encourager tous les chiens de races pures ou croisés, de compagnie, de travail ou d'exposition, à participer au sport de détection d'odeurs.

Encourager tout(e)(s) les manieur(euse)s expérimenté(e)s ou non, à prendre plaisir à concourir avec leur chien, peu importe leurs connaissances.

Offrir aux chiens la possibilité d'obtenir des titres en détection sportive au Canada.

Tenir un registre des chiens en compétition.

Qualifier et certifier les juges afin que davantage de concours puissent être organisés.

Tenir un registre des résultats des concours et des titres obtenus.

Établir une base de données des classes, des cliniques et des concours.

Encourager l'entraînement des chiens de façon humaine et l'esprit sportif.

Développer ce sport au Canada et ailleurs et établir de nouveaux niveaux de compétition.

Encourager l'appréciation des incroyables capacités de détection des chiens.

Code d'éthique et normes de pratique des officiels

Le but de ce document est de décrire les normes de conduite éthique attendues de tout(e) officiel(le) ou juge représentant l'ASSOCIATION CANINE de DÉTECTION SPORTIVE (ACDS). Les officiel(le)s comprennent les membres du conseil d'administration et les bénévoles de l'ACDS ainsi que les hôte(sse)s d'un concours approuvé par l'ACDS.

Dans ce Code, l'utilisation du mot « doit » indique qu'une clause est obligatoire pour les officiel(le)s de l'ACDS. L'utilisation du mot « devrait » indique que la clause n'est pas obligatoire mais fortement encouragée en tant que meilleure pratique.

1. Un(e) officiel(le) de l'ACDS doit en tout temps représenter l'esprit de l'ACDS et s'efforcer de respecter la mission de l'association.
2. Les juges doivent se tenir au courant des règles et règlements de l'ACDS. Les autres officiel(le)s doivent également rester à jour et être prêt(e)s à répondre aux questions des concurrent(e)s.
3. Les officiel(le)s de l'ACDS doivent traiter tous les chiens et les concurrent(e)s avec respect et considération pour leur bien-être.
4. Les officiel(le)s doivent encourager et soutenir les méthodes d'entraînement positives.
5. Les officiel(le)s doivent pratiquer, encourager et promouvoir un bon esprit sportif dans et en dehors des aires de recherche.
6. Les officiel(le)s doivent s'abstenir de critiquer publiquement les juges, les hôte(sse)s ou les membres du conseil d'administration.
7. Les juges et les officiel(le)s doivent aider les officiel(le)s et contribuer au déroulement juste et efficace d'un concours, être prêt(e)s à fournir des conseils et à s'adapter aux conditions parfois imprévisibles.

Tout juge ou autre officiel(le) de l'ACDS en violation d'une conduite éthique verra sa conduite examinée par le conseil d'administration. Les infractions mineures donneront lieu à une lettre d'avertissement. Les infractions plus graves ou répétées peuvent entraîner la suppression des privilèges de juger ou d'être hôte(sse) et peuvent également entraîner l'interdiction de participer aux concours de l'ACDS.

On peut demander au conseil d'administration d'examiner l'annulation d'une telle suspension.